

# KERLING LES SIERCK

## Informations d'automne



### Manifestations sur la commune

- Le 18 octobre (17h30-18h30) : séance numérique à l'Espace Culturel et associatif
- Le 29 octobre à 19h00 : projection cinématographique du dessin animé « Coco » de Walt Disney
- Les « Guincheurs des 3 Villages » organisent la fête du beaujolais nouveau le 19 novembre 2022 à l'Espace Culturel et Associatif de Kerling-Lès-Sierck

### Plan Local d'Urbanisme

Suite à la décision N° 200299 du Tribunal Administratif de Strasbourg en conclusion à la requête déposée en recours sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune, la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières a prescrit par arrêté N° 22-158 une enquête publique pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du 14 septembre 2022. Pour rappel en vue de recueillir les observations orales et écrites du public, un commissaire enquêteur reçoit à la mairie 23 rue Principale KERLING-LES-SIERCK :

- ✓ Le mercredi 14 septembre de 08h30 à 11h30
- ✓ Le jeudi 6 octobre de 16 h 00 à 19 h00
- ✓ Le vendredi 14 octobre de 14h 00 à 17h00

La version dématérialisée du dossier est disponible sur le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/4149>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'hôtel communautaire à Bouzonville et en mairie de KERLING-LES-SIERCK pendant un an. Ils sont également tenus à la disposition du public sur le site <http://www.ccb3f.fr/>, pendant un an.

### Travaux de sécurisation des « Rue Haute » ; « Rue de l'Abbé Senzy » ; « Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck et « Rue des Roses » à Haute-Sierck

Pour optimiser la sécurité dans Kerling-Lès-Sierck et Haute-Sierck, le conseil municipal a décidé de mettre en place une signalisation verticale et horizontale suite à l'avis de la Commission de Sécurité Routière. Ces travaux sont prévus les 10 et 11 octobre 2022 :

Passage piéton : « Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck et « Rue des Roses » à Haute-Sierck

Sens unique : « Rue de l'Abbé Senzy » ; « Rue de l'Ancienne Ecole » et « Rue Haute » à Kerling-Lès-Sierck

Coussin berlinois : « Rue Haute » à Kerling-Lès-Sierck

Merci de vous adapter aux nouveaux sens de circulation.

### Travaux d'effacement des réseaux secs de Fréching

Les travaux d'effacement des réseaux secs devraient être achevés avec la pose des nouveaux candélabres pour la fin de cette année. La réfection de la voirie et des trottoirs sont prévus sur l'année 2023. Merci aux habitants de Fréching pour leur patience durant ces travaux.

### Travaux d'assainissement de Fréching

Le 19 octobre prochain la mise en service des pompes de relevage du réseau d'assainissement de Fréching devrait finaliser l'opération, ainsi nos trois villages seront en assainissement collectif. L'entreprise en charge de la réalisation des devis de déconnexion de fosse étant dans une situation précaire, des retards ont pu être constatés. Dès que possible les habitants concernés seront contactés.

### Rappels de civisme

Suites à de nombreuses réclamations reçues en Mairie, je vous rappelle que :

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) **interdit** le nourrissage des **chats errants** sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs. Toute infraction aux dispositions du RSD peut être sanctionnée par une amende de 3ème classe, soit 450€ maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Toutefois, il convient de **distinguer les chats errants des chats identifiés (puce ou tatouage) et stérilisés** qui circulent librement, en accord avec les dispositions de l'article L.221-27 du Code Rural.

**Pour rappel** : De nombreuses infractions sont constatées quotidiennement sur la commune concernant le stationnement. Le stationnement sur les trottoirs et les chaussées est interdit et peut être sanctionné d'une contravention de 2ème classe pouvant aller jusqu'à une 4ème classe avec possibilité de mise en fourrière. Outre le fait d'être une infraction au code de la route, ces manquements peuvent occasionner une gêne voire des accidents.

Votre Maire Guy HOCHARD